

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 6206

présenté par

M. Jolivet et Mme Bono-Vandorme

ARTICLE 48

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de réduction du rythme d'artificialisation au niveau régional ne présuppose rien de bon pour les territoires ruraux, qui seront sans doute encore mis à contribution pour favoriser le développement des métropoles. Encore une fois, les territoires ruraux sont délaissés au profit de métropoles. Pourtant, et plus encore dans le contexte sanitaire que nous connaissons, il apparaît que la densité urbaine ne soit plus "l'eldorado de vie" des Français. En effet, si plus de la moitié des Français aspirent à aller "vivre ailleurs", cette envie est bien plus marquée chez ceux qui vivent dans un cadre très urbain (72% et même 78% pour les habitants de l'agglomération parisienne). Cette tendance est accentuée par la crise du coronavirus, et les confinements 1, 2, 3... La ville dense est au cœur de la transmission virale, l'urbanisation et la métropolisation généralisées sont le creuset de la crise sanitaire.

Cet amendement s'inscrit dans la logique que nous impose le moment, c'est-à-dire d'équilibrer l'urbanisation de notre pays.